

Délibération du Conseil d'Administration N°2023-109-5  
Séance du 19 octobre 2023

**Tarifs de location des salles et amphithéâtres**

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

**Article I. Modification - Délibération du Conseil d'Administration N°2023-108-3 du 13 juillet**

Article III TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET AMPHITHEATRES intègre les compléments ci-dessous:

Une réduction des tarifs approuvés au CA du 13 juillet 2023 pourra être consentie à hauteur de 25% aux partenaires de l'école ainsi que la gratuité aux ministères de tutelle. La gratuité pourra aussi être consentie aux associations représentées au sein de l'école et aux associations des anciens étudiants, à condition que cela profite à la communauté étudiante de l'ENSAP Bordeaux.

Un tarif exceptionnel de 300 € par week-end auxquels s'ajoutent 50 € de participation aux coûts de fonctionnement pourra être exceptionnellement consenti à des intervenants extérieurs, notamment pour des cours d'arts plastiques.

**Article II.**

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration

Vincent FELTESSE

